

Guide du parent

LE MONDE DE DISNEY



TERRAIN DE JEUX ST-FLAVIEN

2023

Été 2023

Du 26 juin au 18 août
(8 semaines)

Table des matières

Matériel à prévoir pour cet été	3
ÉQUIPE DE COORDINATION.....	3
ADMINISTRATION MUNICIPALE.....	4
Buts et objectifs	4
HORAIRE ET LIEU.....	4
ÉQUIPE DU TERRAIN DE JEUX	5
COORDONNATRICE DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE	5
ANIMATRICE-RESPONSABLE DU TERRAIN DE JEUX	5
ANIMATEURS	5
ÉVALUATION	5
INSCRIPTIONS	6
PAIEMENT ET DATES LIMITES	6
FONCTIONNEMENT	7
JOURNÉE TYPE	7
PROGRAMMATION ET PLANIFICATION	7
SORTIES- INSCRIPTION.....	7
ARRIVÉES.....	8
DÉPARTS	8
HEURE DU DÎNER	9
MESSAGES DES PARENTS.....	9
MÉDICAMENTS	9
PREMIERS SOINS ET SÉCURITÉ.....	10
IDENTIFICATION DU MATÉRIEL.....	11
VÊTEMENTS ET HABILLEMENT.....	11
LES SORTIES	12
QUAND JE SUIS AU TERRAIN DE JEUX :	12
GESTION DE LA DISCIPLINE	13

Ce présent guide vise à répondre à vos interrogations et sera présenté à la réunion de parent du 14 juin 2023 à 19h au centre Multi-génération 12 rue Roberge (entrée côté bibliothèque).

Nous sommes disponibles pour répondre à vos questions.

Matériel à prévoir pour cet été

Votre enfant devra avoir un sac à dos contenant son matériel à TOUS les jours. Nous proposons aux enfants de laisser leur sac à dos au camp tous les jours afin d'éviter les oublis. Dans ce cas, nous vous proposons de mettre dans le sac un sac de plastique dans lequel il pourra rapporter les choses mouillées à la maison.

Comme toujours, les repas envoyés au terrains de jeux devront être des repas n'ayant pas besoin de cuisson. Nous vous demandons aussi de mettre des blocs réfrigérants (glace) dans les lunchs de vos enfants questions de salubrité.

Pour participer au terrain de jeux votre enfant aura besoin de :

- ✓ Chapeau
- ✓ Espadrille
- ✓ Étui à crayon, matériel de bricolage (ciseau, colle) et crayons de couleurs
- ✓ Vêtements de rechange
- ✓ Crème solaire
- ✓ Repas froid
- ✓ Collations
- ✓ Maillot de bain (sandale ou soulier d'eau) et serviette de plage
- ✓ Gourde d'eau

Pour toute question ou pour toute autre information relative au terrain de jeux, n'hésitez pas à communiquer avec la coordonnatrice des loisirs et la responsable du terrain de jeux.

ÉQUIPE DE COORDINATION

Animatrice responsable : Slushie (Jessica Bédard)

Pour nous joindre	Coordonnées	Disponibilités
Téléphone	418-728-4190 poste 8	Entre 8h00 et 17h00 (Boîte vocale active)
Courriel	tdj.stflavien@gmail.com	En tout temps
Facebook	Terrain de jeux de Saint-Flavien	En tout temps
Bureau de la coordonnatrice	Centre Multi-Génération 12 rue Roberge, entrée sur la rue Bernatchez	Entre 8h et 17h (dès la fin juin)

ADMINISTRATION MUNICIPALE

- ✓ Pour toutes questions administratives : inscriptions et paiements
- ✓ Pour faire une requête : plaintes et demandes

Coordonnatrice des loisirs : Florence Trudel

Pour nous joindre	Coordonnées	Disponibilités
Téléphone	418-933-8239	Boîte vocale active
Courriel	loisirs@st-flavien.com	En tout temps
Bureau	177 rue Principale/ 1-A rue Bernatchez	Entre 9h et 16h

BUTS ET OBJECTIFS

- ✓ Offrir un service de garde estival à coût moindre pour les parents pendant l'été
- ✓ Animer et divertir les jeunes afin de leur faire passer un bel été
- ✓ Offrir une expérience positive à tous les jeunes inscrits de 4 à 12 ans

HORAIRE ET LIEU

- ✧ Le terrain de jeux se déroule de 9h à 16h, pour les enfants n'étant pas inscrit au service de garde l'arrivée doit se faire au plus tôt à 8h50, pour le départ les enfants doivent quitter le terrain de jeux entre 15h50 et 16h au plus tard. En dehors de ces heures, les enfants non-inscrits au terrain de jeux ne seront pas pris en charge par les animateurs et ils ne pourront être sur le terrain du Centre Multi-Génération.
- ✧ Les heures de service de garde sont de 7h à 9h et de 16h à 17h30. Les enfants doivent être inscrits pour avoir le droit à ces périodes. Des frais de 10\$ par 15min de retard s'appliqueront dès la première minute de retards.
- ✧ Le Centre Multi-Génération est situé au 12 rue Roberge, entrée sur la rue Bernatchez.
- ✧ Les groupes se réuniront à l'intérieur dans la salle des loisirs
- ✧ Les semaines de la construction seront ouvertes aux enfants.
- ✧ Le vendredi 30 juin, le TDJ sera fermé (Férié de la fête du Canada)

ÉQUIPE DU TERRAIN DE JEUX

COORDONNATRICE DES LOISIRS ET VIE COMMUNAUTAIRE

La coordonnatrice est responsable de la gestion administrative du TDJ. Elle s'occupe aussi du traitement des plaintes et des inscriptions. Avant l'ouverture du terrain de jeux, elle est la personne de référence pour toutes les demandes ainsi qu'en ressources humaines. En cas de besoin, elle vous réfère à l'animatrice-responsable du terrain de jeux. Idéalement, on vous demande de vous référer dans un premier temps à l'animatrice-responsable.

ANIMATRICE-RESPONSABLE DU TERRAIN DE JEUX

Cette personne assure la supervision et la gestion quotidienne des enfants, des animateurs, des activités, etc. Elle s'occupe de l'application des mesures disciplinaires et des suivis auprès des enfants et des parents. Elle est impliquée dans la formation des groupes et dans la formation des animateurs. Elle travaille en étroite collaboration avec la coordonnatrice des loisirs au niveau des ressources humaines, des finances et des demandes particulières.

Si vous avez des difficultés, des commentaires, des plaintes ou des demandes pendant la période du terrain de jeux, **vous devez vous adresser à cette personne en premier**. Elle vous réfère en cas de besoin.

ANIMATEURS

Les animateurs assurent l'animation et la surveillance des enfants. Ils ont comme mandat de monter une programmation d'activités diversifiées. Ils assurent la sécurité des enfants ainsi que la discipline dans leur groupe respectif. Ils doivent appliquer le code de vie et les conséquences lorsque nécessaire.

Tous les animateurs, qu'ils soient nouveaux ou non, sont obligés de suivre la formation du terrain de jeux. Cette formation est d'une durée de 12 heures ou plus.

Tous les animateurs participent à une rencontre d'équipe par semaine afin de partager leurs bons coups, leurs difficultés et leurs besoins.

ÉVALUATION

Par souci de qualité et d'amélioration continue du service, l'ensemble de l'équipe d'animation est évalué deux fois pendant l'été. Une fois à la mi-été et une seconde fois à la fin de l'été. Merci de contribuer à cette évaluation en nous faisant part de vos commentaires tout au long de la saison estivale.

INSCRIPTIONS

PAIEMENT ET DATES LIMITES

Il est possible de payer de plusieurs façons :

- ✓ En chèque au nom de la Municipalité de Saint-Flavien
- ✓ Débit au bureau municipal
- ✓ Crédit sur la plateforme QIDIGO

Au niveau de l'inscription au terrain de jeux, le montant doit être réglé en totalité pour le 15 juillet. **Les enfants dont le montant n'aura pas été réglé seront exclus du terrain de jeux.**

POLITIQUE DE REMBOURSEMENT

- ✓ **Déménagement ou problème de santé / blessure (billet médical obligatoire) :** remboursement au prorata (%) du nombre de jours écoulés plus frais administration de 15\$.
- ✓ **Désinscription par le Service des loisirs de Saint-Flavien en raison d'un manquement aux conditions d'utilisation ou en raison de l'imposition d'une sanction :** la Municipalité de Saint-Flavien se réserve le droit de mettre fin en tout temps à toute inscription d'un participant sans préavis si un manquement (manque de respect, sanction de discipline majeure, etc.) survient en cours d'été. *Aucun remboursement ne sera accordé.*
- ✓ **Annulation de l'inscription par les participants avant le 16 juin :** remboursé à 100%
- ✓ **Annulation de l'inscription par les participants après le 16 juin :** remboursé à 50%
- ✓ **Après la 1ere journée (à partir du 28 juin) :** aucun remboursement n'aura lieu après la première journée en dehors des deux premières conditions énumérées ci-dessus.

FONCTIONNEMENT

JOURNÉE TYPE

7h à 9h	Service de garde (sur inscription)
9h	Accueil
9h15	Activité 1
10h15	Collation
10h30	Activité 2
12h	Dîner (lunch froid ou thermos)
13h00	Activité 3
14h30	Collation
14h45	Activité 4
16h	Fin de la journée
16h à 17h30	Service de garde (sur inscription)

PROGRAMMATION ET PLANIFICATION

L'animateur doit s'assurer de varier les activités proposées aux jeunes. Les activités seront principalement à l'extérieur, assurez-vous qu'il soit habillé en conséquence de la température.

En cas de pluie, le groupe aura la possibilité de faire des activités intérieures. Il mangera aussi avec son groupe respectif. Afin d'assurer un service de qualité, un suivi sera effectué par l'animatrice-responsable du terrain de jeux.

Journées thématiques :

Tous les vendredis, il y aura une journée thématique où les enfants sont invités à se déguiser. Les vendredis thématiques seront disponibles sur le site web de la municipalité au www.st-flavien.com dans la section Loisirs et sur le calendrier de l'été.

SORTIES- INSCRIPTION

Vous devrez inscrire votre enfant à chacune des sorties ou activités spéciales prévues. Si la fiche d'inscription de l'enfant n'est pas complétée, il ne pourra pas participer à l'activité. Les inscriptions se feront sur la plateforme QIDIGO gratuitement. Votre enfant devra obligatoirement porter son chandail de terrain de jeux pour participer à la sortie.



Vous aurez à partir du 20 juin et jusqu'au lundi précédent la sortie pour confirmer l'inscription de votre enfant à la sortie

ARRIVÉES

Par souci de sécurité, nous vous suggérons d'accompagner votre enfant à son arrivée au terrain de jeux et de vous présenter à l'accueil. Si vous déposez votre enfant sans avertir, vous ne pourrez pas tenir le terrain de jeux responsable si votre enfant ne se présente pas.

Si votre enfant vient à vélo ou à pied, vous ne pouvez pas tenir le terrain de jeux responsable si votre enfant se blesse ou s'il arrive une situation particulière pendant son trajet de la maison au terrain de jeux.

Important

Si votre enfant arrive à vélo ou à pied, veuillez noter qu'il ne peut arriver sur le site avant 8h50. (6h55 pour le service de garde)

DÉPARTS

Il est obligatoire d'inscrire le nom des personnes autorisées à venir chercher votre enfant au terrain de jeux en remplissant dûment l'inscription en ligne. Les personnes autorisées doivent toujours aviser un animateur et donner leurs noms complets lorsqu'ils quittent avec un enfant et une preuve d'identité pourrait leur être demandée.

Si votre enfant quitte à 16h à vélo ou à pied, il doit retourner à la maison et il ne peut revenir avec le groupe au service de garde. Il ne pourra pas revenir pour jouer au parc ou sur les différents plateaux sportifs, il ne pourra pas suivre le groupe et utiliser le matériel du terrain de jeux. Le terrain de jeux n'est pas responsable de l'enfant. La priorité est la sécurité des enfants qui utilisent le service de garde.

Politique des départs sécuritaires

- ✓ Si un individu ne se trouve pas dans la liste des personnes autorisées, les animateurs se réserveront le droit de demander une **pièce d'identité et d'appeler les parents** pour s'assurer que l'enfant puisse partir avec cette personne. S'il n'y a pas de réponse, nous refuserons de laisser partir votre enfant avec cette personne et ce, même s'il la connaît très bien. Assurez-vous toujours de prévenir un animateur de **tout changement et ajout** aux informations que nous détenons !
- ✓ Tout changement et ajout doivent se faire par téléphone ou par courriel au 418-728-4190 poste 8 ou au tdj.stflavien@gmail.com

PRÉSENCES

Lors des journées régulières, les présences sont prises deux fois par jour, soit le matin à l'arrivée et au retour du dîner entre 13h05 et 13h10.

RETARDS

Si vous arrivez en retard au terrain de jeux, il est de votre responsabilité de confier votre enfant à son animateur ou à la coordonnatrice du terrain de jeux. Si le groupe de votre enfant est en activité à l'extérieur du terrain des loisirs (ex : boisé, terrains de soccer, parc école, etc.), il est de votre responsabilité d'aller le reconduire sur place et d'aviser l'animateur de son arrivée.

Retards

- ✓ Après 16h10 et/ou après 17h30 pour les enfants inscrits au service de garde, l'animateur présent contactera les parents.
- ✓ À partir de 17h30, le parent devra payer des frais de 10\$ pour chaque tranche de 15 minutes de retard et ce, par enfant.

HEURE DU DÎNER

Selon le nombre d'enfants inscrits et le nombre de groupe, il peut y avoir des variantes au niveau de l'heure du dîner.

Si votre horaire est variable et qu'à l'occasion votre enfant dîne au terrain de jeux et d'autres fois non, il est important d'en aviser la coordonnatrice du terrain de jeux.

Important

Pour les enfants qui retournent **dîner à la maison**, veuillez noter qu'ils ne peuvent pas revenir au terrain de jeux **avant 12h55**.

MESSAGES DES PARENTS

- Il est de la responsabilité des parents de communiquer avec l'équipe d'animation pour signaler des changements.
- Si votre enfant quitte à vélo ou à pied pour dîner et qu'il ne revient pas dans l'après-midi, vous devez nous aviser par téléphone ou en personne.
- Si comme parent, vous avez un message important à transmettre à l'équipe d'animation, il faut le faire par téléphone, par courriel ou en personne. **Nous n'accepterons pas les mémos.**
- Pour les enfants qui ont des horaires variables, il est très important de tenir l'équipe d'animation informée.

MÉDICAMENTS

Dans le cas où un animateur doit accompagner un enfant pour la prise d'un médicament, quel qu'il soit, le parent doit obligatoirement remplir et signer le « **Formulaire de consentement pour la prise de médicaments** ». Aucun médicament ne sera administré par un animateur ou pris sous sa supervision sans cette autorisation écrite. Aucune autorisation verbale ou mémo ne



seront acceptés, seule le formulaire disponible en ligne ou au terrain de jeux est autorisé. Aucun enfant ne peut conserver un médicament dans son casier. Tous les médicaments doivent être remis à l'animatrice-responsable qui s'occupera au besoin de le donner à l'animateur dans un contenant de pharmacie avec une étiquette, mentionnant le nom de l'enfant, la posologie et le nom du médecin (ex : dans le cas d'un Épipen, c'est l'animateur du groupe qui le trainera avec lui dans tous ses déplacements). Les médicaments sont conservés dans le bureau des animateurs ou lorsque nécessaire dans le réfrigérateur.

Seuls les médicaments en pilule, en sirop ou l'épipen seront administrés par l'équipe d'animation. Si votre enfant a besoin d'être piqué (ex : diabète), il faudra voir et discuter d'un protocole particulier. N'oubliez pas qu'aucun membre de l'équipe d'animation n'est infirmier ou médecin.

ENFANT MALADE

Si votre enfant est malade ou fiévreux, **nous exigeons de le garder à la maison**. Dans le cas où l'état de santé de votre enfant se modifie au cours de la journée, les parents seront immédiatement avisés par téléphone et vous serez tenu de venir le chercher **immédiatement**.

Alerte aux poux

- ✓ Si vous remarquez des lentes ou des poux chez votre enfant, veuillez le garder à la maison et communiquez avec la coordonnatrice de terrain de jeux pour l'en informer.
- ✓ Si un membre de l'équipe d'animation remarque qu'un enfant a des lentes ou des poux, ses parents seront contactés et l'enfant devra retourner à la maison
- ✓ Le Service des loisirs se réserve le droit de vérifier les cheveux des enfants en cas de soupçons, afin d'éviter la propagation.

PREMIERS SOINS ET SÉCURITÉ

L'ensemble des procédures sont vues et revues par tous les membres de l'équipe. Nous avons actuellement 4 procédures, soit en cas d'accident d'un enfant, en cas de disparition, en cas d'évacuation et en cas d'intrus dans un bâtiment. Ces procédures sont présentées, affichées et remises à tous les membres de l'équipe à toutes les années.

En cas de blessure, nous tenterons de rejoindre les parents dans un premier temps et par la suite nous communiquerons avec les personnes en cas d'urgence mentionnées au dossier de l'enfant. Advenant aucune réponse, l'animatrice-responsable communiquera avec les services d'urgence ou se rendra à la clinique la plus proche avec l'enfant s'il s'agit de blessures mineures (ex. : coupures).

911

- ✓ L'équipe d'animation ne peut prendre la responsabilité de transporter un enfant dans un véhicule appartenant à un membre de l'équipe en cas de blessures majeures (coup à la tête, crise d'angoisse, coup de chaleur, chute, bras ou jambe cassée, réaction allergique, etc.)
- ✓ Les frais du service ambulancier sont à la charge des parents.
- ✓ Veuillez noter qu'aucun enfant ne quittera le terrain de jeux en ambulance seul, l'animatrice-responsable l'accompagnera.
- ✓ Pendant le transport en ambulance, si aucun parent n'a été rejoint avant le départ, un animateur sera mandaté pour tenter de rappeler jusqu'à ce que nous ayons rejoint quelqu'un.

HEURE DU LUNCH

Le terrain de jeux n'offre pas la possibilité aux enfants d'apporter des repas à réchauffer. L'enfant doit être autonome dans la prise de son lunch. Merci de bien vouloir envoyer des contenants que votre enfant est en mesure d'ouvrir. N'oubliez pas d'ajouter une glace dans la boîte à lunch de votre enfant!

Attention aux allergies !

- ✓ Veuillez ne pas apporter d'aliments pouvant contenir des traces de noix ou d'arachides, ainsi que des fruits de mer.
- ✓ Il est interdit aux enfants de partager leurs collations ou dîner, afin d'éviter d'occasionner des problèmes à d'autres enfants.

IDENTIFICATION DU MATÉRIEL


Il est fortement recommandé de bien identifier le matériel et les vêtements de vos enfants. Veuillez noter que tous les objets perdus qui n'auront pas été réclamés seront remis à des organismes de bienfaisance dès le mois de septembre.

L'identification de la gourde d'eau est **OBLIGATOIRE**

VÊTEMENTS ET HABILLEMENT


Par souci de sécurité et de confort, le port des items énumérés ci-dessous est à éviter. En cas de non-respect du présent code, les parents seront informés et selon la situation, un changement pourrait être exigé. Les enfants devront être habillés confortablement et convenablement selon la température. Le port de short de type « cuissard » est conseillé sous les robes et jupes.


Rappel les enfants bougeront et joueront beaucoup cet été, envoyez-leur des vêtements confortables et qu'ils pourraient parfois salir. Voici quelques points importants :


 Les sandales de type « gougounes » et les ballerines qui ne tiennent pas le pied

Recommandation


- ✓ Il est fortement recommandé aux enfants de porter des espadrilles ou des sandales qui tiennent bien le pied par mesure de sécurité et de confort, dû à la nature des activités exécutées (déplacements, sports, etc.).
- ✓ Les sandales de type « gougounes » seront tolérées lors de sorties où il y a de la baignade et lors d'activités nécessitant de l'eau (ex : jeux d'eau).

 Les vêtements et accessoires portant des inscriptions, des images ou des logos vulgaires et/ou discriminatoires

 Les vêtements et accessoires déplacés et/ou malséants (ex : mini-jupe, top, chandail bedaine, décolleté, etc.). Les garçons devront porter un chandail pendant la journée et un maillot de bain pour les jeux d'eau)

 L'argent de poche, objets précieux, jeux électroniques, cellulaires, jeux personnels, etc.

 Gomme

 Médicaments non-prescrit ou n'ayant pas été signalé à l'animatrice responsable

Attention !

- ✓ Veuillez noter que tout objet se retrouvant dans cette liste sera confisqué pour la journée. Nous ne sommes pas responsables des objets perdus ou volés.

LES SORTIES

Le calendrier des activités sera disponible sur Facebook et à l'entrée du camp dans la première semaine. Surveillez aussi la page Facebook de la municipalité il sera publié dès qu'il sera prêt. N'oubliez pas de compléter l'inscription à chacune des sorties au maximum le lundi précédant la sortie.

Votre enfant devra obligatoirement porter son chandail de terrain de jeux afin de participer à la sortie.

QUAND JE SUIS AU TERRAIN DE JEUX :

- ✓ Je respecte les autres enfants et les animateurs dans mes paroles et dans mes gestes
- ✓ Je respecte le matériel et les lieux
- ✓ Je respecte les règles et le code de vie

- ✓ Je respecte les limites du terrain des loisirs
- ✓ Je demeure sous la supervision de mon animateur et l'avise avant de quitter le terrain de jeux

GESTION DE LA DISCIPLINE

L'échelle des sanctions présentée demeure un guide pour tous les employés du terrain de jeux. Chaque intervention sera appliquée en fonction de la nature de la situation et de sa gravité. L'intervention peut donc déroger de l'échelle présentée.

Degré de gravité : MINEUR

Actions posées : mauvais langage, querelle, désobéissance, insulte, bousculade, crise, refus de participer, etc.

Escalade des sanctions

1. Avertissement verbal
2. Discussion avec l'animateur
3. Recherche active de solutions concrètes avec l'animateur
4. Retrait ou non-participation à une activité
5. Rencontre avec la coordonnatrice du terrain de jeux et appel aux parents selon la situation
6. Avis disciplinaire et rencontre avec les parents
7. Expulsion d'une journée
8. Expulsion définitive du terrain de jeux *

Degré de gravité : MAJEUR

Actions posées : violence physique, bris de matériel, crise de rage, fugue ou tout acte compromettant la sécurité des autres.

Escalade des sanctions

1. L'enfant est retiré de son groupe :
 - ✓ Rencontre avec l'animateur et la coordonnatrice du terrain de jeux
 - ✓ Rencontre avec les parents
 - ✓ Selon la gravité de l'action : avis disciplinaire ou suspension d'une à trois journées *
2. Expulsion définitive du terrain de jeux *

*Suspension et expulsion

- ✓ La sanction sera effective immédiatement et la suspension sera automatiquement appliquée pour la journée du lendemain. Aucune exception ni dérogation ne sera faite quant au choix des jours de suspension. Toutefois, la suspension peut être changée d'une journée si la journée de suspension devait être lors une sortie à laquelle l'enfant n'est pas inscrit.
- ✓ Aucun remboursement ne sera effectué pour les suspensions et expulsions.

Au cours de l'été, les animateurs devront associer une couleur à tous les enfants présents à la fin de la journée. Ces couleurs seront affichées sur une pancarte selon le groupe. Celle-ci sera

donc accessible aux parents. Les animateurs associent la couleur aux comportements des enfants au cours de la journée en respectant la charte ci-dessous.

Il est possible que d'autres comportements puissent causer un jaune ou un rouge en fonction de la justification de l'animateur et de la coordonnatrice du terrain de jeux.

L'enfant obtient un vert s'il ...	L'enfant obtient un jaune s'il...	L'enfant obtient un rouge s'il...
Passé une très belle journée	Ne participe pas plusieurs journées d'affiliées	Frappe
S'est fait peu avertir	N'écoute pas plusieurs consignes	Tousse / crache volontairement
Participe généralement bien	Tente de gérer le groupe à la place des moniteurs	Brise du matériel volontairement
	Enfreint des règlements mineurs à plusieurs reprises	Se sauve
	Ne respecte pas la distanciation sociale	Est impoli avec un moniteur
		Obtient trois jours consécutifs des jaunes pour la même raison